



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Service de la coordination des affaires parisiennes
Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 75-2021-04-19-00001
FIXANT LES DÉLAIS DE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE CANDIDATURE
À L'OCCASION DE L'ÉLECTION LEGISLATIVE PARTIELLE DANS LA 15^{ème} CIRCONSCRIPTION DE PARIS DU
30 MAI ET 6 JUIN 2021

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code électoral, et notamment les articles L.157 et R.98 ;

Vu le décret n° 2021-433 du 13 avril 2021 portant convocation des électeurs pour l'élection de quatre députés à l'Assemblée nationale (3^{ème} circonscription d'Indre-et-Loire, 1^{ère} circonscription de l'Oise, 6^{ème} circonscription du Pas-de-Calais et 15^{ème} circonscription de Paris) ;

Sur la proposition de la préfète, directrice de cabinet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les déclarations de candidature à l'occasion de l'élection législative partielle dans la 15^{ème} circonscription de Paris du 30 mai et 6 juin 2021 doivent être déposées à la préfecture de Paris, 5 rue Leblanc, 75015 Paris à ces dates :

- le 1^{er} tour de scrutin : du lundi 3 mai au vendredi 7 mai de 9 heures à 18 heures ;
- le 2^d tour de scrutin : du lundi 31 mai au mardi 1^{er} juin 2021, de 9 heures à 18 heures.

Article 2 : La préfète, directrice de cabinet de la préfecture de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris. (www.prefectures-regions.gouv.fr)

Fait à Paris, le 19 AVR. 2021

Le Préfet de la Région d'Île-de-France
Préfet de Paris

Le préfet,

Marc GUILLAUME

